



le pays
d'ALLEVARD
Relais
d'Assistantes
Maternelles
du Pays d'Allevard

L'écho du R.A.M.

Janvier - Février 2008



Edito

Aux clochers des villages résonnent douze coups
Annonçant l'arrivée d'un jour particulier
Que nous attendons tous avec impatience
Comme les petits enfants le jour de Noël

Pas à pas, dans un petit rythme de fête
Nous profitons des derniers moments de 2007
En se remémorant chaque instant
Avant de laisser place à ceux de 2008

2007 nous te tirons notre révérence
2008 nous te saluons bien bas
Bonne année et bonne santé à tous
Que le bonheur et la réussite vous accompagnent

Partagez dans la paix et la sérénité
Ces merveilleuses fêtes de fin d'année
Rendez-vous début janvier
Afin de commencer ensemble la nouvelle année.

Joyeux Noël

Les ateliers

L'accueil a lieu de 9h à 11h30.

ALLEVARD : 14 avenue de Savoie

Mardi 8 janvier : Tirage des rois
Lundi 14 janvier : Chenille
Mardi 15 janvier : Jeux de société
Mardi 22 janvier : Psychomotricité
Lundi 28 janvier : Collage bonhomme de neige
Mardi 29 janvier : Jeux de société
Mardi 5 février : Mardi gras
Mardi 12 février : Peinture

ST PIERRE d'ALLEVARD : Villa Mon Exil

Lundi 7 janvier : Jeux de société
Jeudi 10 janvier : Tirage des rois
Jeudi 17 janvier : Chenille
Lundi 21 janvier : Jeux de société
Jeudi 24 janvier : Psychomotricité
Jeudi 31 janvier : Collage bonhomme de neige
Lundi 4 février : Mardi gras
Jeudi 7 février : Jeux de société
Lundi 11 février : Peinture

Vacances scolaires

Du samedi 16 Février 2008 au lundi 3 mars 2008 au matin

Le relais sera fermé pendant la première semaine.

Pas de temps collectifs pendant les vacances.

Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Allevard
ALLEVARD - 04.76.08.11.96
St PIERRE d'ALLEVARD - 04.76.45.85.58





R.D.V.

Actuellement, nombreuses sont les personnes qui me sollicitent car elles ont des difficultés à "canaliser les enfants".

On retombe bien évidemment sur le problème des limites difficiles à poser par certains adultes, limites difficiles à accepter par certains enfants, mais aussi de l'agressivité dont ils peuvent faire preuve à l'égard de l'adulte (le parent ou l'ass-mat) et aussi envers les autres enfants.

Afin de pouvoir débattre de ces problèmes que vous rencontrez au quotidien Mme LAPOSTOLE DANGREAU, psychologue qui connaît fort bien le métier d'assistante maternelle, viendra faire une intervention au RAM

Je vous communiquerai la date et l'heure .

Je vous encourage vivement à venir rencontrer cette personne pleine de ressources.

L'indemnité d'entretien.

Elle est fixée par la convention collective des assistantes maternelles, mais aussi par son décret d'application.

Convention : « Par accord paritaire du 1^{er} juillet 2004 , les partenaires sociaux fixent le montant minimum de l'indemnité d'entretien à 2 €65 par journée d'accueil

Décret du 29/05/06 : Lorsque aucune fourniture n'est apportée par les parents, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 85% du minimum garanti mentionné à l'article L141-8 par enfant et pour une journée de garde de 9 heures (soit minimum garanti au 1/07/07= 3,21 donc 85%= 2 ,73€). Ce montant est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidien.

Je vous invite donc à réfléchir au montant de votre indemnité d'entretien en vous appuyant sur ces deux textes, et à expliquer clairement à vos employeurs le sens de cette indemnité, qui représente un remboursement de dépenses engagées, parce que vous accueillez leur enfant.

En Bref...

- Le site Internet du RAM est visible à l'adresse suivante :

[http// :www.ram-paysdalleverd.fr](http://www.ram-paysdalleverd.fr)

- Les listes disponibles sur le site ne sont pas complètes car certaines d'entre-vous ne m'ont pas retourné l'autorisation écrite.
- Je joins au journal un petit texte intéressant de Jean Epstein, extrait « des vertes et des pas mûres » aux éditions universitaires sur le thème des morsures .

Bonne lecture

